

ARRETÉ n° 2023 - 3126

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Représentation du Président du Conseil départemental dans l'affaire :

N° de Rôle : N° RG 23/00844 – N° Portalis DB3P-W-B7H-CJUV

Date : 12 DEC. 2023

Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-10-1 ;

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 du Conseil départemental du Territoire de Belfort constatant l'élection de Monsieur Florian Bouquet à la présidence de cette Assemblée ;

Vu la délibération du 30 juin 2022 du Conseil départemental du Territoire de Belfort portant délégation de pouvoirs au Président du Conseil départemental ;

Vu l'arrêté n° 200132 du 27 janvier 2020 portant nomination de Madame Stéphanie Reuillard en qualité de Responsable du Pôle Aide sociale personnes âgées et handicapées ;

Vu le contrat d'engagement n° 201462 du 30 juillet 2020 de Madame Patricia Infanti en qualité de Chargée de développement du Pôle Aide sociale aux personnes âgées et personnes handicapées ;

Vu l'arrêté n° 2023-369 du 14 février 2023 portant organisation des services départementaux.

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services,

Arrête :

Article 1

Madame Patricia Infanti reçoit mandat du Président du Conseil départemental afin de défendre les intérêts de la collectivité et représenter cette dernière devant les juridictions compétentes et dans toutes les affaires relevant de ses fonctions.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia Infanti, Madame Stéphanie Reuillard pourra exercer le présent mandat en lieu et place de cette dernière.

Article 3

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort;
- publié sur le site institutionnel du Département.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Transmission en Préfecture le **12 DEC. 2023**

Le Président du Conseil départemental
Florian Bouquet

